

Sciences humaines et sociales Mention: Histoire, Histoire de l'art et Archéologie Spécialité : Métiers de l'art : documentation des oeuvres d'art, régie des oeuvres

RNCP11322 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	342, 134g
Code(s) ROME	K1601, K1602, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Toulouse Jean Jaurès

<http://www.univ-tlse2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce diplômé est un professionnel en charge de la gestion de la documentation et de la régie des œuvres d'art dans le secteur public et privé. Il fait appliquer les plans de conservation en préventif et en prédictif. Il peut mettre en œuvre des activités d'inventaire et de gestion de fonds d'archives de bibliothèques ou de centres documentaires. Il peut également être chargé des archivages temporaires et du transport des œuvres. Il participe à la médiation et au commerce des biens culturels.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Maîtriser la contextualisation des œuvres

Appliquer les savoirs, les techniques et les méthodes de la documentation adaptées aux collections et aux fonds publics ou privés liés à :

- la documentation des œuvres des collections permanentes, des fonds: en vue de l'inventaire (en rapport avec la régie), en vue d'études liées à la recherche pour des publications.
- la documentation adaptée à la médiation dans le cadre d'expositions temporaires des musées, centres d'art, médiathèques mais aussi des études ou des galeries.
- la documentation événementielle des institutions, du commerce, des médias (télévision, journaux...)
- la documentation liée à l'informatisation des collections, à - la mise en ligne des informations sur les œuvres.

Appliquer les savoirs théoriques et techniques de la régie des œuvres d'art :

- dans le respect des règles de conservation préventive et prédictive en fonction des matériaux, support, médium, matières des œuvres d'art
- dans la mise en œuvre du fonctionnement en réserves (archivage, conditions climatiques, fiche d'œuvre - en relation avec la documentation-,...),
- dans les problématiques de l'accrochage des collections permanentes et temporaires : demander des devis de production; maîtriser les contacts avec les entreprises, artisans, commerçants; maîtriser les contacts avec les commissaires, scénographes ; pour la période contemporaine, régie en rapport avec les artistes en vue de la production temporaire d'œuvres in situ; maîtriser les protocoles de montage

- en matière de transport des œuvres.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

secteurs public et privé

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- chargés d'études documentaires ou de la régie des œuvres d'art secteur public et privé
- métiers de la filière culturelle de la fonction publique territoriale et d'État : conservateur, attaché de conservation , chargé d'études documentaires , chargés de la régie des œuvres
- métiers de l'ingénierie culturelle et touristique, en particulier liée aux nouvelles collectivités et aux NTIC.
- documentation et régie des oeuvres d'art du marché: études de commissaires priseurs, galeries, cabinets d'experts, commerce en ligne

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 100 €
Familles professionnelles (FAP)	U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	911
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	43 %
Familles professionnelles (FAP)	U0X91 — Cadres et techniciens de la documentation

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels, conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11322/>